

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 12 septembre 2023 à 19h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230912-DM52-2023-09-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2023

Date de la convocation : 05/09/2023

Date d'affichage : 05/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	23

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 05/09/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne - M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine –M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M PADET René - M YENIL Etienne donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - M DUCROUX Loïc donne pouvoir à M CHOMAT Pascal

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Décision modificative budget communal

Madame VERPY expose :

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Les décisions modificatives doivent, comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes, notamment pour l'investissement, où les articles de recettes et de dépenses sont identiques.

Le maire peut effectuer des transferts de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % du budget dans la mesure où le budget a été voté sous la nomenclature M57.

M. le Maire a souhaité faire connaître ses propositions budgétaires à l'ensemble du Conseil et les lui a soumises. Dans le cadre de l'exécution du budget communal 2023, des ajustements de crédits sont nécessaires.

La commission finances s'est réunie le 5 septembre et a approuvé la proposition.

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitres	Articles	Budget voté	Mouvement	Nouveau budget	Observation
124 - Travaux voies et réseaux		49 000,00 €	2 500,00 €	51 500,00 €	
	13251 - Sub. CCFE	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	Sub cuve
84 - Bâtiments communaux		45 587,00 €	33 000,00 €	78 587,00 €	
	1321 - DSIL	- €	33 000,00 €	33 000,00 €	DSIL obtenu pour travaux isolation
16 - Emprunt		- €	5 000,00 €	5 000,00 €	
	165 - Dépôts de consigné	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	
				- €	
	TOTAL	94 587,00 €	40 500,00 €	135 087,00 €	

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres	Articles	Budget voté	Mouvement	Nouveau budget	Observation
124 - Travaux voies et réseaux		371 065,50 €	50 000,00 €	421 065,50 €	
	2112 - Travaux de voirie	87 000,00 €	50 000,00 €	137 000,00 €	Rue La Glassière
180 - Bords de Loire		- €	20 000,00 €	20 000,00 €	
	2033 - Etudes	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	Etudes avant aménagements
182 - Maison de Santé		876 152,64 €	- 45 000,00 €	831 152,64 €	
	2181 - Installation générale	791 152,64 €	- 45 000,00 €	746 152,64 €	
84 - Bâtiments		158 797,40 €	15 500,00 €	174 297,40 €	
	21311 - Hôtel de ville	50 000,00 €	- 8 000,00 €	42 000,00 €	Coût toiture annex < estimation
	21312 - Bâtiments scolaires	98 533,00 €	17 000,00 €	115 533,00 €	Toiture maternelle + chaudière GS
	21841 - Mobilier	- €	6 500,00 €	6 500,00 €	Cantine
	TOTAL	1 406 015,54 €	40 500,00 €	1 446 515,54 €	

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitres	Articles	Budget voté	Mouvement	Nouveau budget	Observation
13 - Atténuations de charges		40 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €	
	6419 - Rbt charges de pers.	40 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €	Rbt des salaires des absents
75 - Pt de gestion courante		125 000,00 €	10 000,00 €	135 000,00 €	
	752 - Revenus des immeubles	120 000,00 €	10 000,00 €	130 000,00 €	Loyer MSP réévalué
				- €	
	TOTAL	165 000,00 €	30 000,00 €	195 000,00 €	

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres	Articles	Budget voté	Mouvement	Nouveau budget	Observation
012 - Charges du personnel		1 070 000,00 €	30 000,00 €	1 100 000,00 €	
	64111 - Rémunération	635 000,00 €	30 000,00 €	665 000,00 €	Augmentation de 1,5 % + salaires des remplaçants
	TOTAL	1 070 000,00 €	30 000,00 €	1 100 000,00 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 12/09/2023


